

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le dépôt de gerbes Place de l'Eglise à Forges-les-Eaux le jeudi 31 août 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation,

N°2023-150

ARRETE :

Objet :

Stationnement interdit

Place de l'Eglise

Commémoration de la fête
de la Libération de Forges-
les-Eaux

Article I :

Le stationnement de tout véhicule est interdit Place de l'Eglise à Forges-les-Eaux le jeudi 31 août 2023 de 12H00 à 20H00.

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité réglementaires.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 19 juillet 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **20 JUIL, 2023**